RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

9 JAN. 2012

approuvant l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés des bâtiments n° 645 (maison de maître rurale), 121 (dépendance), 122 (poulailler), et d'autres éléments dignes d'intérêt, situés sur la parcelle n° 1001, feuille 1, du cadastre de la commune de Meinier

LE DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Vu le recensement du patrimoine architectural et des sites du canton de Genève;

Vu, dans le cadre de ce recensement, les valeurs attribuées aux bâtiments n° 645 (maison de maître rurale), 121 (dépendance), 122 (poulailler), situés sur la parcelle n° 1001, feuille 1 du cadastre de la commune de Meinier, elle-même sise en zone agricole;

vu le projet de transformation du bâtiment n° 121 (création de trois logements), selon la demande en autorisation de construire définitive DD 104'343-2;

vu les prescriptions de l'article 24d, alinéa 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), en vertu desquelles un changement d'affectation ne peut être envisagé pour un bâtiment agricole jugé digne d'être protégé que si ce dernier bénéficie d'une mesure de protection ad hoc;

vu les démarches auprès du service des monuments et des sites (SMS) du collectif bunq architectes, du 11 juin 2010, sollicitant la mise en oeuvre d'une analyse historique du domaine agricole formé par les bâtiments susvisés;

vu le rapport de visite y relatif établi par le SMS, en date du 22 juillet 2010;

vu la décision de l'office du patrimoine et des sites (OPS), du 8 avril 2011, d'ouvrir une procédure d'inscription à l'inventaire des bâtiments n° 645, 121, 122, ainsi que d'autres éléments dignes d'intérêt situés sur la parcelle précitée n° 1001;

vu la consultation des propriétaires, opérée le même jour;

vu la détermination des propriétaires, du 23 mai 2011, favorables à une mesure de protection des bâtiments susvisés;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), du 1er juin 2011, favorable à l'inscription à l'inventaire des bâtiments n° 645, 121, 122, du portail, de la fontaine, de la cour pavée, ainsi que du jardin attenant au bâtiment d'habitation reposant sur la parcelle précitée n° 1001;

vu le préavis de la commune de Meinier du 5 juillet 2011, également favorable à la mesure de protection envisagée;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, articles 7 à 9, son règlement général d'exécution et ses articles 16 à 18,

ARRÊTE :

1. Les bâtiments n° 645 (maison de maître rurale), 121 (dépendance), 122 (poulailler), le bûcher (non cadastré), la fontaine (non cadastrée), la cour pavée et le jardin attenant à la maison de maître, situés sur la parcelle n° 1001, feuille 1 du cadastre de la commune de Meinier, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.
2. La parcelle visée sous chiffre 1 fera l'objet d'une mention au Registre foncier.
3. Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.
4. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, dans un délai de 30 jours dès sa notification, conformément à l'article 62 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976.

Le Conseiller d'Etat chargé du
département des constructions
et des technologies de l'information

Mark MULLER

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE — SERVICE DE LA MENSURATION OFFICIELLE

Extrait du plan du Registre Foncier : 1
Parcelle n° : 1001
Echelle 1 : 1000
Commune : **Meinier**

http://www.cadastre.ch/legende
Date: 03.03.2011 No: 575 Emoluments: 0.- Reproduction réservée

N

1917 1918 1955 1956 1957 3752 3751 4346 4607 4345 4030 4765 2522 dp4760 4248 dp1474 1015 1016 1013 1017 dp1475 dp1466 1041 1042 1043 1044 1022 Les Varlioudes Chemin des Varlioudes St. Martin Bellebouche Sur Bellebouche Route de Bellebouche dp1476 1091 1637 Les Prés-Neufs Les Pralys Brolliet Les Crêts de Vaux 2912 2541 1939 1940 1941 2543 2544 2545 2546 2540 2539 1932 3850 de Gen 1930 Les Vendringes Chez Gillabert 2534 2538 2535 dp1468 3725 dp4798 dp279 Route de Covery 32 dp1469 Chemin de Camaisse 1045 dp1467 1046 dp1477 1002 Beblay Le Bois de Merlinge Les Molliets dp1470 Les Charmilles 1458 Merlinge 1457

507100 507200 507300 507400 507500 507600 507700 507800 507900 508000